

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

32-104

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

Décret n° 90-913 du 29 Décembre 1990
portant dissolution de l'Etablissement
public à Caractère Pastoral et Commer-
cial dénommé : Société Nationale
d'Aviculture.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 020-89 du 9 Novembre 1989 fixant la procédure de liqui-
dation des Entreprises d'Etat, des Entreprises Pilotes d'Etat et des Entre-
prises dites regroupées ;

Vu l'Ordonnance n° 011-83 du 31 Août 1983 portant création de la
Société Nationale d'Aviculture ;

Vu le décret n° 90-513 du 1er 09 1990 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 90-514 du 1er 09 1990 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret U.O. 581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'intérim du Premier
Ministre.

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est dissout, pour perte de plus des trois quarts de son capi-
tal, l'Etablissement Public à caractère Pastoral et Commercial dénommé
Société Nationale d'Aviculture.

Article 2. - Un Syndic Liquidateur, chargé d'assurer la liquidation de
l'Etablissement public précité, est nommé et est composé comme suit :

.../...

Président : YOBA-DJEMBO (Pauline), Président du Tribunal Populaire de Quartier de Poto-Poto-Brazzaville.

Membres : - OKOMBO-NGASSAKI (Valentin), Conseiller à l'Elevage du Ministre de la Jeunesse et du Développement Rural.

- Maître NGANDZIAMI (Elisabeth)

- Un Représentant de la Direction Régionale du Travail de Brazzaville.

Article 3. - Le Syndic Liquidateur rendra compte de sa mission simultanément au Ministre de tutelle et au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Réformes Administratives.

Article 4. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel. /-

Fait à Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres, Rigue, ...

Le Premier Ministre par intérim,

Pierre NGUSUA

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Réformes Administratives,

Alphonse NZOUNGOU.-

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Jeunesse et du Développement Rural,

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Social,

Jeanne DAMBENDZET.-